

COMMUNE DU GIVRE

Département

VENDEE

Arrondissement

LES SABLES D'OLONNE

Canton

MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 13

Le **mardi 17 octobre 2023 à 18h37**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,
Messieurs Steven TRAVERS, Jean-Baptiste PATARIN, madame Liliane PANTEIX adjoints au Maire,
Madame Véronique BAUDAIN, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur André DAGLAND,
madame Monique LAULOM, madame Anne POTIER conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur Baudouin CAILLEMER a donné procuration à madame le Maire, Jennifer LIBAUD.
Monsieur Sven BRIGUET a donné procuration à madame Anne POTIER
Madame Carole CAPPELLO-FORNET a donné procuration à madame Liliane PANTEIX.
Madame Claudine DENIS a donné procuration à monsieur Jean-Baptiste PATARIN.

Absents excusés :

Messieurs Baudouin CAILLEMER, Sébastien GREFFARD, Sven BRIGUET, mesdames Carole CAPPELLO-FORNET, Christelle MONTASSIER, Claudine DENIS.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Anne POTIER est désignée comme secrétaire de séance.

Conseil municipal du 17 octobre 2023

Commune du Givre – D202303-01

D202303-01 Gratuité de la salle des fêtes municipale en cas d'obsèques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la volonté du conseil municipal d'accompagner à sa façon la détresse des familles givraises lors des obsèques de leur cher au cimetière municipal,

Considérant les us et coutumes de se regrouper après l'inhumation afin de partager un moment convivial en mémoire du défunt,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'offrir la gratuité de la salle à l'ensemble des administrés et familles givrais du défunt pour partager ce moment de convivialité post cérémonie des obsèques.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vote pour la gratuité de la salle des fêtes communale, dans le contexte ci-avant présenté.

Certifié exécutoire compte tenu

De sa transmission en Sous-Préfecture

Le 19 octobre 2023

Pour extrait conforme.

Jennifer LIBAUD

Maire du Givre

